

# VADE-MECUM DE L'ÉTUDIANT-E

## Calendrier et délais

Enseignements	Semestre d'automne	Semestre de printemps
Début des cours	21 sept. 2021	21 févr. 2022
Fin des cours	23 déc. 2021	3 juin 2022
Période d'inscription aux enseignements	21 sept - 15 oct. 2021	21 févr. - 18 mai 2022
Soutenance du mémoire de Master	24 sept. 2021	24 févr. 2022
Désinscription des enseignements	2 déc. 2021 (21 jours avant la fin des cours)	13 mai 2022 (21 jours avant la fin des cours)
Immatriculation	Début d'études au semestre d'automne	Début d'études au semestre de printemps
Master logopédie	10 mars	
Bachelor et Masters (sauf logopédie)	30 avril 1 <sup>er</sup> août pour le MA LSH, SH ou ScS pour les étudiant-e-s UniNE	
Master pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s en Bachelor à l'UniNE	1 <sup>er</sup> août	
Bachelor et Masters autorisant un début au semestre de printemps		30 novembre
Mobilité : délais	Début du programme au semestre d'automne	Début du programme au semestre de printemps
Inscription à la mobilité suisse	30 mars 2021	25 oct. 2021
Inscription au programme de mobilité BeNeFri	25 sept. 2021	25 févr. 2022
Inscription en mobilité internationale	15 février 2022	15 février 2022
Autres délais	Semestre d'automne	Semestre de printemps
Changement de cursus	1 <sup>er</sup> octobre 2021	4 mars 2022

Examens	Session de janvier 2022	Session de juin 2022	Session d'août-sept. 2022
Période d'inscription	15 - 28 novembre 2021	11 - 24 avril 2022	2 - 10 juillet 2022
Report d'un examen	28 novembre 2020	24 avril 2021	10 juillet 2022
Publication des horaires	17 décembre 2021	13 mai 2022	5 août 2022
Session d'examens	17 janv. - 2 févr. 2022	13 - 25 juin 2022	29 août - 9 septembre 2022
Publication des résultats	11 février 2022	1 <sup>er</sup> juillet 2022	16 septembre 2022

## Abandon des études - exmatriculation

Lorsqu'un-e étudiant-e souhaite abandonner ses études, une demande d'exmatriculation doit être adressée au Secrétariat de la Faculté (formulaire disponible en ligne : [https://www.unine.ch/files/live/sites/unine/files/Administration/Demande\\_exmatriculation.pdf](https://www.unine.ch/files/live/sites/unine/files/Administration/Demande_exmatriculation.pdf)).

Attention aux délais : si la demande intervient après la période d'inscription aux examens, elle ne sera effective qu'après la publication des résultats de la session en question. Les examens restant inscrits, l'étudiant-e est tenu-e de s'y présenter, sous peine d'échec pouvant entraîner l'élimination.

## Absence à une évaluation (examen de session ou évaluation interne)

En cas d'absence à un examen ou à une évaluation interne pour de justes motifs, un justificatif (par exemple un certificat médical) doit être envoyé au Secrétariat de la Faculté au plus tard dans les 3 jours suivant la date de l'examen, respectivement de l'évaluation. Au mieux, le Secrétariat sera informé immédiatement par courriel ou téléphone des raisons de l'absence. Pour les évaluations internes, l'enseignant-e et le secrétariat de l'institut seront également informés de l'absence.

## Admission au Bachelor

Toute personne au bénéfice d'un Certificat de maturité est admissible. Celles ne bénéficiant pas d'une maturité peuvent soumettre un dossier de candidature si elles remplissent certaines conditions (délai : 15 janvier pour une rentrée au semestre d'automne).

Pour certains piliers du Bachelor en lettres et sciences humaines, l'étudiant-e doit avoir des connaissances de base en latin et/ou en grec.

Les candidat-e-s ayant déjà effectué des études universitaires sans obtenir de grade sont soumis-e-s à des restrictions, notamment ceux/celles qui ont eu un échec définitif dans un domaine ne pourront pas s'inscrire dans ce même domaine. Enfin, les étudiant-e-s de l'UniNE, éliminé-e-s d'un pilier ou d'un cursus, peuvent reprendre leurs études dans ce même pilier, respectivement cursus, cinq ans après leur échec.

## Admission au Master

Toute personne au bénéfice d'un Bachelor d'une haute école ou titre jugé équivalent par la Faculté est admissible.

L'admission est sans condition pour les personnes ayant obtenu 60 crédits de Bachelor dans la branche correspondant à celle choisie pour le Master.

Attention, les Masters spécialisés et les Masters interfacultaires disposant d'un règlement propre et pour certains, l'admission nécessite l'envoi d'un dossier (Master en études muséales, Master en ethnomusicologie, Master en logopédie).

## Bachelor

Le Bachelor en lettres et sciences humaines comprend 180 crédits ECTS<sup>1</sup> répartis entre deux ou trois disciplines d'étude, appelées piliers, selon quatre possibilités de configuration. L'étudiant-e en choisit une au moment de son immatriculation :

- 1 pilier renforcé + 1 pilier secondaire (120 + 60 crédits) ;
- 2 piliers principaux (90 + 90 crédits) ;
- 3 piliers secondaires (60 + 60 + 60 crédits) ;
- 1 pilier principal + 1 pilier secondaire + 1 pilier minimal (90 + 60 + 30 crédits).

Un des piliers (30, 60 ou 90 ECTS) peut être suivi hors Faculté, à certaines conditions (lorsque l'enseignement de la branche en question n'est pas dispensé à la FLSH).

---

<sup>1</sup> European Credit Transfer System : les crédits ECTS sont une mesure relative de la charge de travail que les étudiant-e-s doivent fournir, 1 crédit ECTS correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures.

## Changement de pilier

Le changement de pilier est à annoncer aux Immatriculations au moyen du formulaire en ligne. Il peut intervenir jusqu'au début du 5<sup>e</sup> semestre dans le cadre du Bachelor et du 3<sup>e</sup> semestre dans le cadre du Master en lettres et sciences humaines et du Master en sciences historiques. Lors d'un changement de pilier, les crédits déjà obtenus peuvent faire l'objet d'équivalences. La demande est à faire au Secrétariat de la Faculté au moyen du formulaire en ligne.

Si la demande intervient pendant les quatre premières semaines de cours, le changement a lieu pour le semestre en cours. Au-delà de ce délai, le changement interviendra pour le semestre suivant. Attention : dans ce cas, les inscriptions aux enseignements et par conséquent aux évaluations restent actives.

Si la demande intervient après la période d'inscription aux examens, elle ne sera effective qu'après la publication des résultats de la session en question. Les examens restant inscrits, l'étudiant-e est tenu-e de s'y présenter, sous peine d'échec pouvant entraîner l'élimination.

## Congé

Les étudiant-e-s momentanément empêché-e-s de poursuivre leurs études (causes principales : maternité, service militaire ou civil, maladie, motifs professionnels) peuvent faire une demande de congé auprès des Immatriculations (<https://www.unine.ch/files/live/sites/unine/files/Administration/DemandeConge.pdf>). Les étudiant-e-s en congé gardent leur statut d'étudiant-e mais ne peuvent ni suivre des cours, ni se présenter à des évaluations internes ou à des examens, ni défendre leur mémoire. En cas de congé durant le semestre de printemps, des examens peuvent être passés lors de la session d'août-septembre sur demande motivée auprès du doyen ([decanat.lettres@unine.ch](mailto:decanat.lettres@unine.ch)).

Le nombre maximal de semestres de congé est de deux pour un Bachelor et de trois pour un Master. Les semestres en congé ne sont pas pris en compte dans le calcul de la durée des études. La taxe est réduite à CHF 60.- auxquels s'ajoute le cas échéant la taxe FEN (CHF 15.-).

Le formulaire de demande de congé est à envoyer aux Immatriculations.

## Durée maximale des études

La durée maximale autorisée est de :

- 10 semestres pour le Bachelor ;
- 6 semestres pour le Master.

Pour de justes motifs, une demande de prolongation motivée et documentée doit être faite au doyen ([doyen.lettres@unine.ch](mailto:doyen.lettres@unine.ch)).

Les étudiant-e-s immatriculé-e-s durant le semestre de printemps 2021 bénéficient de deux semestre supplémentaires selon la directive rectoriale.

Attention : le dépassement de cette durée maximale entraîne l'élimination du cursus.

## Echec en première tentative : que faire ?

Enseignement faisant partie d'un « bloc » :

- examen de session : en cas de note insuffisante (inférieure à 4) ou d'appréciation « échec » pour non-présentation, l'étudiant-e se réinscrit lui/elle-même sur IS-Academia pour la session suivante durant la période d'inscription aux examens. S'il/elle n'a pas effectué de report de session pour la première tentative, il/elle a la possibilité de s'inscrire à la session d'après. La seconde note est considérée comme définitive.
- évaluation interne : en cas de note insuffisante (inférieure à 4) ou d'appréciation « échec », l'étudiant-e convient avec l'enseignant-e responsable de l'enseignement d'un délai et des modalités pour la seconde tentative. La réinscription est automatique dans IS-Academia. La seconde note est considérée comme définitive.

Enseignement faisant partie d'un module :

- examen de session : en cas de note insuffisante (inférieure à 4) ou d'appréciation « échec » pour non-présentation, l'étudiant-e se réinscrit lui/elle-même pour la session suivante durant la période d'inscription aux examens. S'il/elle n'a pas effectué de report de session pour la première tentative, il/elle a la possibilité de s'inscrire à la session d'après. La meilleure des deux notes est considérée comme définitive et entre dans le calcul de la moyenne.
- évaluation interne : en cas de note insuffisante (inférieure à 4) ou d'appréciation « échec » pour non-présentation, l'étudiant-e convient avec l'enseignant-e responsable de l'enseignement d'un délai et des modalités pour la seconde tentative. La réinscription est automatique dans IS-Academia. La meilleure des deux notes est considérée comme définitive et entre dans le calcul de la moyenne.

## Eliminations

Causes d'élimination d'un pilier :

- échec en seconde tentative à un enseignement obligatoire,
- moyenne d'un module inférieure à 4.00
- note définitive à un enseignement d'un module inférieure à 3.

Causes d'élimination du cursus, Bachelor ou Master :

- élimination de trois piliers pour le Bachelor, de deux piliers pour le Master (simultanément ou non),
- dépassement de la durée maximale des études autorisée.

## Equivalences

Des prestations d'études effectuées à la FLSH ou auprès d'une autre institution d'enseignement supérieur peuvent faire l'objet d'équivalences. La demande doit parvenir aux Immatriculations au moment de l'inscription dans le cursus, via le formulaire en ligne ([https://www.unine.ch/files/live/sites/unine/files/Admission/Demande\\_equivalences.pdf](https://www.unine.ch/files/live/sites/unine/files/Admission/Demande_equivalences.pdf)).

## Evaluations

Les évaluations sont de deux types :

- examen de session, oral ou écrit, organisé par le Secrétariat de la Faculté, donne lieu à une note ;
- évaluation interne notée ou non notée (Réussi/Echec), organisée par les responsables de l'enseignement, peut prendre différentes formes (test écrit, présentation orale, etc.) précisées dans le descriptif des cours.

Aucune évaluation ne peut être passée sans inscription préalable à l'enseignement correspondant.

Une non-présentation à un examen auquel l'étudiant-e est inscrit-e ou une non-remise d'un travail dans les délais fixés pour une évaluation interne entraîne un échec.

## Fraude (notamment plagiat)

La fraude à un examen entraîne l'échec à tous les examens de la session. Une fraude à une évaluation interne entraîne l'échec à cette évaluation.

## Inscription aux enseignements et retrait des enseignements

L'inscription aux enseignements est obligatoire. Elle doit être effectuée au plus tard durant la quatrième semaine suivant le début de l'enseignement concerné, sur IS-Academia. Seule l'inscription sur IS-Academia fait foi. L'inscription à un enseignement de la Faculté engendre une inscription automatique à l'évaluation correspondante.

Le retrait d'un enseignement est possible moyennant un avis écrit (courriel) au Secrétariat de la Faculté au plus tard 21 jours avant la fin des cours. Il entraîne le retrait de l'évaluation correspondante. Il n'est possible que si aucune évaluation n'a encore été passée.

## Latin fondamental

Pour certains piliers de Bachelor, les étudiant-e-s ne disposant pas d'une maturité avec latin doivent suivre les cours de latin qui sont partie intégrante des plans d'études en question.)

## Master

Le Master en lettres et sciences humaines, le Master en sciences historiques ainsi que le Master en sciences sociales comportent chacun 90 ou 120 crédits ECTS. Le pilier principal choisi détermine le titre délivré : Master of Arts en lettres et sciences humaines, Master of Arts en sciences historiques ou Master of Arts en sciences sociales.

Les crédits se répartissent de la manière suivante :

- Master à 90 crédits : un pilier principal à 60 crédits ECTS (y compris un mémoire de Master à 30 crédits ECTS) + soit un renforcement de 30 crédits ECTS dans le pilier principal, soit un pilier secondaire de 30 crédits ECTS ;
- Master à 120 crédits ECTS : un pilier principal à 60 crédits ECTS (y compris un mémoire de Master à 30 crédits ECTS) + un renforcement de 30 crédits ECTS dans le pilier principal et/ou un pilier secondaire de 30 crédits ECTS et/ou un bloc libre de 30 crédits ECTS.

Le pilier secondaire peut être choisi hors Faculté ou hors UniNE.

## Mobilité

L'étudiant-e a la possibilité de suivre, dès le troisième semestre de Bachelor, un à deux semestres en mobilité, en Suisse ou à l'étranger. Tout projet de mobilité fait l'objet d'un contrat d'études, qui définit la liste des cours et les crédits obtenus en mobilité et de leurs équivalences dans le plan d'études.

## Notes

L'échelle va de 1 (plus mauvaise) à 6 (meilleure). Seule la fraction 0.5 est autorisée. Une note inférieure à 4 est insuffisante. Les notes de 4 et au-dessus sont acquises et ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

## Report d'un examen de session

Les examens de session peuvent être reportés d'une session, une seule fois. Le report peut être effectué une seule fois pour l'une ou l'autre des deux tentatives. Le délai correspond au délai d'inscription aux évaluations.

Le report est effectué par l'étudiant-e sur IS-Academia, durant la période d'inscription aux examens.

Les évaluations internes ne peuvent pas être reportées.

## Réussite / échec

Conditions de réussite d'un enseignement : si la note est de 4 ou plus, ou si l'appréciation est « réussite » pour les évaluations non notées.

Conditions de réussite d'un module : si la moyenne est de 4.00 ou plus, pour autant qu'aucune note définitive qui le compose ne soit inférieure à 3. La moyenne du module est le résultat de la pondération des notes des évaluations qui le composent par le nombre de crédits attribués à chacune d'elles. La moyenne d'un module est calculée au centième et n'est pas arrondie.

Causes d'un échec à un enseignement (l'échec à un enseignement obligatoire entraîne l'élimination du pilier) :

- note inférieure à 4 ou appréciation « échec »,
- absence non justifiée à un examen ou non-remise dans les délais d'un travail dans le cadre d'une évaluation interne,
- fraude à l'examen ou à l'évaluation interne.

Causes d'un échec à un module (l'échec à un module entraîne l'élimination du pilier) :

- moyenne inférieure à 4.00 une fois le module complété,
- note définitive inférieure à 3 à un enseignement du module indépendamment de la moyenne.

## Tentatives

Pour toutes les évaluations, examens de session et évaluations en cours de semestre, le nombre maximal de tentatives est de deux.

## Quelques définitions

**Plan d'études** : document-clé d'un pilier qui définit toutes les informations nécessaires au suivi du cursus : la structure des enseignements, le nombre de crédits associés à un enseignement et les modalités d'évaluation. En cas de changement de plans d'études, l'étudiant-e reste en principe soumis au plan d'étude en vigueur au moment de son inscription dans le pilier en question.

**Descriptif des cours** : support qui précise les objectifs et le contenu de l'enseignement et décrit précisément les modalités d'évaluation.

**Enseignement « bloc »** : enseignement ou ensemble d'enseignements dont la réussite de chacun des examens ou chacune des évaluations est obligatoire pour être réussi.

**Module** : ensemble d'enseignements dans lequel la compensation des notes de 3 et 3.5 est possible pour autant que la moyenne des évaluations soit de 4.00.

Pour toute question, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Faculté :

[secretariat.lettres@unine.ch](mailto:secretariat.lettres@unine.ch)

032 718 17 00

*NB : Ce document est purement informatif, seule la publication officielle du Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et sciences humaines fait foi.*

## Moniteurs et monitrices 2021-2022

PILIER	MONITEUR/TRICE	ADRESSE E-MAIL
Archéologie	Ben Salem Inès	<a href="mailto:ines.bensalem@unine.ch">ines.bensalem@unine.ch</a>
Civilisations et langues de l'Antiquité et du Moyen Age	Vullioud Corentin	<a href="mailto:corentin.vullioud@unine.ch">corentin.vullioud@unine.ch</a>
Ethnologie	Alvarez Salomé	<a href="mailto:salome.alvarez@unine.ch">salome.alvarez@unine.ch</a>
Français langue étrangère	Isegere Oku Leeann	<a href="mailto:leeann.isegere@unine.ch">leeann.isegere@unine.ch</a>
Géographie	Rawyler Adrien	<a href="mailto:adrien.rawyler@unine.ch">adrien.rawyler@unine.ch</a>
Histoire	Bouvier Marie	<a href="mailto:marie2.bouvier@unine.ch">marie2.bouvier@unine.ch</a>
Histoire de l'art	Cure Clémentine	<a href="mailto:clementine.cure@unine.ch">clementine.cure@unine.ch</a>
Langue et littérature allemandes	Erni David	<a href="mailto:david.erni@unine.ch">david.erni@unine.ch</a>
Langue et littérature anglaises	Cuixeres Manon	<a href="mailto:manon.cuixeres@unine.ch">manon.cuixeres@unine.ch</a>
Langues et littératures hispaniques	Revellado Martin Ana	<a href="mailto:ana.revellado@unine.ch">ana.revellado@unine.ch</a>
Linguistique historique et variationnelle du français	Maguelone Sauzet	<a href="mailto:maguelone.sauzet@unine.ch">maguelone.sauzet@unine.ch</a>
Littérature française	Coste Louis	<a href="mailto:louis.coste@unine.ch">louis.coste@unine.ch</a>
Philosophie	Jeandupeux Léna	<a href="mailto:lena.jeandupeux@unine.ch">lena.jeandupeux@unine.ch</a>
Psychologie et éducation	Almeida Ana	<a href="mailto:ana.almeida@unine.ch">ana.almeida@unine.ch</a>
Sciences de l'information et de la communication	Rodriguez Elise	<a href="mailto:elise.rodriguez@unine.ch">elise.rodriguez@unine.ch</a>
Sciences du langage	Isegere Oku Leeann	<a href="mailto:leeann.isegere@unine.ch">leeann.isegere@unine.ch</a>
Sciences logopédiques	Carminati Lucile	<a href="mailto:lucile.carminati@unine.ch">lucile.carminati@unine.ch</a>
Sociologie	Rudaz Célestine	<a href="mailto:celestine.rudaz@unine.ch">celestine.rudaz@unine.ch</a>